



Procès-verbal

6^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi 8 juin 2026, à 19 h

Église du Cap-Blanc, Salle Claude Côté, 761 rue Champlain

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Jocelyn, Gilbert	Président
■ Mathieu, Laroche-Casavant	Secrétaire
■ Claudia, Bennicelli	Administratrice
■ Marie-Laure, LeDuff	Administratrice
■ François, Lefebvre	Administrateur
■ Gabriel, Dion-Deblois	Administratrice
■ Eymie, Labbé	Administrateur

Absences

■ Farrah, Bérubé	Vice-présidente
■ Thomas, Arsenault	Administrateur
■ Caroline, Lajoie	Administratrice
■ Nadia, Leclerc	Trésorière

Autres présences



Conseil de quartier **Vieux-Québec–Cap-Blanc– Colline parlementaire**



■ Mélissa, Coulombe-Leduc	Conseillère du district électoral de Cap-aux-Diamants
■ Daniel, Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Claudine, Couture-Trudel	Vice-présidente Politiques ESG et initiatives futures QSL
■ Éloïse, Richard-Choquette	Directrice des relations avec la communauté, Port de Québec
■ Steve, Quenneville	Vice-président aux opérations, QSL
■ Hélène, Dion	Secrétaire de soutien
■ Michel Masse	Président Comité de Citoyens du Vieux-Québec
■ Chantale, Émond	Gestionnaire, Ville de Québec, Table de concertation du Vieux-Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 38 personnes participent à l'assemblée et une dizaine assistent en ligne.

Ordre du jour

6^e Assemblée générale du conseil d'administration

Le lundi 8 juin 2026, à 19 h

Église du Cap-Blanc, Salle Claude Côté, 761, rue Champlain

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Affaires internes ■ 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2026	19 h 05
4.	Activités de QSL dans le secteur de l'Anse au Foulon Par Claudine Couture-Trudel, vice-présidente Politiques ESG et initiatives futures de QSL	19 h 15
5.	Propositions du Conseil de quartier ■ 5.1 Moratoire sur les nouveaux permis d'hébergement touristique ■ 5.2 Aménagement de l'Îlot Fleuri ■ 5.3 Réactions du Conseil de quartier aux travaux de la Défense nationale sur Des Glacis à proximité de la Citadelle ■ 5.4 Appui aux attentes citoyennes en regard de la sécurité et de la pollution sonore sur le boulevard Champlain	20 h 15
6.	Période d'information de la conseillère municipale	20 h 35
7.	Période de questions et commentaires du public	20 h 50
8.	Correspondance et trésorerie ■ 8.1 Représentations du Conseil de quartier ■ 8.2 État des revenus et dépenses	21 h 10
9.	Divers	21 h 20
10.	Fin de l'assemblée	21 h 30



RENSEIGNEMENTS :

Daniel Leclerc

Conseiller en consultations publiques

418-641-6411, poste 7139

daniel.leclerc@ville.quebec.qc.ca

Calendrier des rencontres, ordres du jour et
procès-verbaux :

ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier



Procès-verbal

6^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi 8 juin 2026, à 19 h

Église du Cap-Blanc, Salle Claude Côté, 761 rue Champlain

1. Accueil et ouverture de l'assemblée à 19h.

Jocelyn Gilbert, président, souhaite la bienvenue à tous et toutes et ouvre l'assemblée à 19 h. C'est la première assemblée du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire dans le secteur du Cap-Blanc. Jocelyn Gilbert résume les responsabilités des conseils de quartier. Il présente les administrateurs.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter. Il n'y en a pas.

Sur proposition de Mathieu Laroche-Casavant, dûment appuyée par Claudia Bennicelli, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

3. Affaires internes

■ 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2026

En rappel de l'assemblée de mai, dix-sept citoyens participeront à la Commission sur la Mobilité. Un dossier sur les artistes de rue a été discuté lors de la séance du 11 mai dernier et une résolution a été déposée à la Ville.

Sur proposition de Marie-Laure LeDuff, dûment appuyée par Eymie Labbé, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité



4. Activités de QSL dans le secteur de l'Anse au Foulon

Le président a demandé la présence d'un ou d'une représentante de QSL puisque les activités de cette entreprise ont un effet direct sur la vie du secteur du Cap-Blanc. L'assemblée du Conseil de quartier de juin se tenant sur les lieux, il a semblé pertinent de les accueillir pour qu'ils présentent leurs opérations et prennent les commentaires du public. La vice-présidente sera aussi disponible pour répondre aux questions en fin de rencontre. Si le besoin se fait sentir, il pourrait y avoir une rencontre de discussion et de partage à l'automne.

Claudine Couture-Trudel, vice-présidente *Politiques ESG et initiatives futures pour QSL* est invitée à débiter la présentation. Mme Trudel travaille chez QSL depuis plusieurs années. Steve Quenneville, vice-président aux opérations depuis 26 ans, l'accompagne. Il est heureux de vulgariser les activités de QSL et de décrire le quotidien des opérations, particulièrement à l'Anse au Foulon.

Historique

C'est en 1978, avec seulement 10 000 \$ en poche, que Denis Dupuis lance son entreprise d'arrimage. Il veut créer une grande compagnie, à Québec, compagnie qui deviendra une référence dans le milieu de la logistique maritime.

QSL a prospéré en quelques décennies; elle emploie aujourd'hui près de 2000 employés et manutentionne 26 M de tonnes de marchandises par an.

QSL occupe un espace du Port de Québec. Elle conseille les entreprises pour optimiser les opérations avec les clients qui expédient. L'entreprise possède aussi des camions de transport hors-normes comme pour le transport d'éoliennes. Elle est un membre certifié de l'*Alliance Verte*. Elle est aussi certifiée *ISO environnement et santé sécurité*. Des vérificateurs externes viennent s'assurer que les engagements et les lois sont respectées. QSL est fière participante au Pacte mondial des Nations Unies ; elle doit, dès lors, s'engager à travailler pour le développement durable.

La société crée 300 emplois qui injectent environ 100 M de dollars dans la communauté. La compagnie a choisi de redonner à *Centraide*. En 2025, elle a donné, entre autres, à *Santé Jeunesse* un montant de 100 mille dollars.

QSL a remporté plusieurs prix et mentions :

- Société la mieux gérée au Canada
- Certification platine (Deloitte)
- 2025 Green World.



Les opérations à l'Anse au Foulon ont cours de 8h à 20h30. Les heures d'opération peuvent s'étendre exceptionnellement jusqu'à minuit, particulièrement pour le cargo général qui est en opération 24/7. Tout dépend de l'arrivée des bateaux.

Steve Quenneville présente la ligne de temps de l'organisation.

L'histoire du Cap-Blanc s'est déployée autour du débarbage. La cohabitation avec des activités maritimes remonte loin dans le temps.

Le domaine maritime doit s'ajuster à l'offre et à la demande. On a manutentionné au Port :

- Lait (*exportation*)
- Le bois d'œuvre
- Le granit
- Le charbon

Le rôle de QSL est d'optimiser les opérations des navires dédiés à l'exportation.

Aujourd'hui, l'entreprise a fait le choix de manutentionner des matières végétales comme le sucre brun.

La profondeur du fleuve St-Laurent rend la voie navigable intéressante pour les navires de plus grande taille.

Les matières manutentionnées sont principalement :

- Produits céréaliers
- Granules de bois (*alimentation des centrales électriques en Martinique et Guadeloupe*)
- Sel de déglacage (*250 000 tonnes en provenance des Iles-de-la-Madeleine*).

Les granules de bois sont considérés comme carboneutres.

QSL a aussi des ententes avec des compagnies minières importantes qui font, entre autres, l'extraction du nickel. Les mines sont localisées dans le Grand nord et peuvent accéder au port huit mois par an. Les marchandises qui leur sont utiles sont réceptionnées au Port et chargées sur les navires brise-glace (au nombre de 2).

L'organisation réceptionne aussi de la marchandise pour desservir la communauté comme les éoliennes destinées à la Côte-de-Beaupré ou l'acier pour le chemin de fer.



Opérations

Les opérations de manutention reposent sur des équipements spécialisés, entretenus régulièrement afin d'assurer des opérations sécuritaires.

Standardisées, elles suivent des méthodes de travail précises, font l'objet de contrôles de sécurité et de contrôles environnementaux.

L'entreprise QSL exerce une surveillance de l'environnement en temps réel : poussières, conditions météo. Lorsque des conditions défavorables se présentent, comme de forts vents, les activités sont mises sur pause et il peut même y avoir arrêt des opérations. QSL agit rapidement pour créer le moins possible d'effets néfastes dans le voisinage.

La formation des employés est approfondie; ils sont les premiers acteurs de prévention. Des audits terrain sont menés à tous les jours : les opérations sont examinées, évaluées pour être réajustées au besoin.

QSL a ajouté des mesures d'atténuation complémentaires : camions à eau, nettoyage, balais brosses, pour réduire davantage les impacts environnementaux. Exemple : des canons à eau font office de rideau et capte une partie des poussières.

Innovations

QSL travaille fort pour être un bon voisin et reconnaît que tout n'est pas parfait. L'environnement est mieux géré.

À titre d'exemple, les données météo sont maintenant relevées sur le site et non issues de l'aéroport, car les conditions varient selon les secteurs. À titre de rappel, une opération peut être arrêtée à tout moment pour s'assurer que la poussière reste sur les lieux de QSL. On a noté des améliorations.

Afin de réduire les déchets de plastique, une gourde d'eau réutilisable est donnée à chaque employé.e. C'est ½ million de bouteilles d'eau de moins dans les bacs de recyclage. Les bouteilles à usage unique sont interdites sur le site.

La compagnie se préoccupe de la pollution marine. Un système de déflecteur est activé pour éviter que les poussières tombent dans l'eau. C'est une toile qui est déployée pour retenir les fines particules.

Les camions doivent émettre un bruit blanc lors des manœuvres de recul, car la portée du son est moindre.



Une valve spécialisée canalise le jet de cargo et le condense (*poussière = 0*).

Des stations mesurent le bruit en temps réel au Port de Québec. Un spécialiste est venu cartographier les bruits afin de les identifier (*oiseau, camion, auto, moto*). Si un bruit anormal est signalé, le Port viendra vérifier.

Finalement, QSL a choisi de verdir 200 m carrés sur son site (*des deux côtés de la rue*).

Il est possible d'écrire à QSL via les adresses suivantes (*adresses relayées aussi sur la page Facebook du Conseil de quartier*).

Communauté @qsl.com

Portquebec.com

Questions et commentaires du public.

1. Tous les conteneurs sur le site servent-ils vraiment et combien de temps passent-ils sur les lieux ? Y a-t-il une plus-value à leur présence ?

Les conteneurs sont privés et appartiennent aux compagnies minières. Ils sont transportés et ce sont toujours les mêmes qui reviennent. Un conteneur a une vie prédéterminée (entreposage et transport); lorsqu'ils perdent leur certification, ils peuvent rester sur place mais doivent être inspectés, réparés et réapprouvés. Il y a rotation des conteneurs.

2. Y a-t-il un effort pour améliorer le visuel ? Pourrait-on les entreposer sur un terrain à l'abri des regards ou moins à la vue des visiteurs ?

Si les conteneurs sont entreposés ailleurs, cela nécessitera plus de camions pour acheminer la marchandise au Port. On prend des décisions de logistique et d'optimisation des opérations.

3. Des poussières jaunes et noires sont présentes dans le quartier. Ne serait-il pas justifié d'avoir un hangar ?

Le temps de transbordement est court si bien que les marchandises ne restent pas longtemps sur le site. Ajouter un hangar représente un investissement et bloquerait les percées visuelles.



Des signalements ont été faits à la compagnie et QSL est venue sur place constater la présence de ces poussières. La société essaie de prévenir; leur présence relève d'un imprévu (vent soudain).

4. *Pour répondre à une interrogation d'un citoyen, Steve Quenneville confirme que le sucre est entreposé à l'air libre. C'est une pratique qui a cours dans tous les pays.*

5. *Peut-on partager ce qu'il adviendra de la butte de terre, ce résiduel de la fonte des neiges?*

Par obligation, QSL doit en faire la caractérisation et faire évaluer des échantillons avant d'en disposer.

6. *Si de nouveaux espaces sont disponibles pour des conteneurs à la baie de Beauport, les conteneurs présents à l'Anse au Foulon vont-ils disparaître ?*

Non

7. *Le bruit lié au camionnage reste un irritant majeur dans le secteur et même les résidents des Jardins Mérici, habitant en surplomb du Cap-Blanc, s'en plaignent.*

Les camionneurs sont sensibilisés à ne pas utiliser les freins moteurs. La gestion du camionnage n'est pas sous la responsabilité de QSL.

La conseillère, Mélissa Coulombe-Leduc, précise que normalement les freins-moteurs sont interdits. Elle invite les citoyens à se plaindre au ministère des Transports.

Le président du Conseil ajoute que ce dernier a fait beaucoup de démarches pour dénoncer les nuisances sonores, auprès de la Ville et du Port. Ce n'est pas parfait.

Mélissa renchérit en précisant qu'il faut changer les pratiques. Une pression est exercée sur le MTQ afin de ne permettre que la circulation locale, obligeant ainsi les camionneurs à emprunter les liens routiers.

8. *Une nouvelle lumière visant à faciliter le passage des camions vers l'ouest permet d'actionner une guérite qui fonctionne jour et nuit. Malheureusement, la lumière est toujours en fonction peu importe si l'ouverture de la guérite est sollicitée ou non, qu'il y ait présence de camion(s) ou non. Que faire ?*

Cette installation appartient au ministère des Transports. QSL ne peut rien faire de son côté.



9. Quel est le nombre maximal de conteneurs acceptés sur le site. Prévoit-on augmenter leur nombre ?

Les conteneurs présents ne représentent pas la capacité maximale du site. Certains sont partis. Il est difficile de donner une réponse précise. Une grande partie de ces conteneurs appartient aux compagnies minières. Les affaires tournent au ralenti et QSL est engagée à entreposer ceux-ci. Le nombre de conteneurs qui pourraient s'ajouter est limité. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de voir un mur de conteneurs se dresser.

Les citoyens déplorent leur empilement et craignent que des ajouts viennent masquer complètement la vue sur le fleuve.

On empile les conteneurs à raison d'un maximum de 4.

10. Il y a eu un incendie dans un entrepôt et les citoyens ont dû se confiner. Y a-t-il des matières dangereuses sur le site ? Doit-on s'inquiéter ?

Steve Quenneville répond que l'entrepôt était vide. Le confinement n'était pas justifié mais les pompiers ont voulu respecter les règles. La source de l'incendie était électrique. Il n'y a pas de matières dangereuses outre de la peinture et du lave-vitre qui doivent faire l'objet d'une ségrégation obligatoire.

11. QSL reçoit des entrées d'argent pour l'entreposage. N'est-ce pas à son avantage d'encourager la présence de plus de conteneurs ?

L'organisation ne reçoit pas plus d'argent parce qu'il y a plus de conteneurs. Elle est le centre névralgique des minières ce n'est pas un avantage mais plutôt une obligation pour consolider les opérations.

12. P&H possède six silos, deux autres sont en voie de construction. Présentement, P&H loue un dôme à QSL. Qu'arrivera-t-il aux deux dômes disponibles chez QSL lorsqu'ils seront vides ?

Après la construction des silos de P&H, QSL souhaite les utiliser pour la manutention de biomasse.

Le président, Jocelyn Gilbert, invite les citoyens qui le désirent à poursuivre la période de questions avec les représentants.

Mathieu Laroche-Casavant suggère aux présentateurs de distribuer dans le quartier des cartons avec les coordonnées de QSL.



Mélissa Coulombe-Leduc précise qu'une séance de consultation publique concernant l'ajout de deux silos à l'ouest s'est tenue en mai. Un ennui informatique a empêché la publication des dates et l'enregistrement n'est pas disponible en ligne. La séance sera donc reprise afin de l'enregistrer. Si des personnes souhaitent assister à la séance, il y a un onglet « *Relation avec la communauté* » sur le site du Port de Québec où il est possible d'obtenir plus amples informations.

5. Propositions du Conseil de quartier

■ 5.0 Partage de la résolution Gare du Palais et TGV

Gabriel Dion-Deblois partage la résolution déposée lors de l'assemblée du 11 mai 2026.

Résolution CA-CQVQ 2026-05-11- 04

En collaboration avec la Société de développement commercial du Vieux-Québec et le Comité des Citoyens du Vieux-Québec.

Objet : Inclusion de la gare du Palais comme terminus du projet de train à grande vitesse

CONSIDÉRANT QUE la valeur ajoutée d'un train à grande vitesse réside dans sa capacité à relier de façon efficace et écologique les centres-villes, avantage déterminant face à la voiture et à l'avion;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité réelle du temps de parcours se mesure au temps total de déplacement porte-à-porte, incluant l'accès à la gare, de sorte qu'une implantation en périphérie contredirait cette logique et allongerait substantiellement le trajet pour un nombre important de résidents et de visiteurs de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la gare du Palais constitue la gare centrale historique de Québec, qu'elle est intégrée au secteur le plus densément peuplé de la région de Québec ainsi qu'au pôle touristique du Vieux-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une proportion substantielle des utilisateurs du futur train à grande vitesse voyageront pour des motifs de tourisme afin de visiter Québec, que le Vieux-Québec vise à se positionner comme destination de tourisme durable et que la desserte de la gare du Palais contribuerait directement à cet objectif;



CONSIDÉRANT QUE les tracés des phases 2 et suivantes du tramway de Québec n'ont pas encore été établis et qu'un raccordement avec la gare du Palais est recommandé, ce qui assurerait une connexion intermodale directe entre le tramway et le train à grande vitesse;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires associés à la desserte de la gare du Palais n'ont fait l'objet d'aucune présentation publique détaillée, et que les coûts réels d'une gare en périphérie sont souvent sous-évalués dans les projets comparables;

CONSIDÉRANT QUE le PDG d'Alto a affirmé que le maire Bruno Marchand « comprend et accepte » l'abandon de la gare du Palais comme terminus du projet de train à grande vitesse, constituant un changement majeur d'orientation du projet alors qu'aucun consensus politique ou citoyen ne confirme une telle position;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire demande à la Ville de Québec d'affirmer publiquement sa position en faveur du maintien de la gare du Palais comme option prioritaire de terminus du projet de train à grande vitesse, et d'intervenir auprès du promoteur Alto ainsi qu'auprès des élus fédéraux et provinciaux de la région de la Capitale-Nationale afin que cette option demeure prioritaire;

Les résolutions proposées sont acheminées aux instances de la Ville et le conseiller en relations publiques s'assure de relayer l'information et les réponses de la Ville.

NB : Cette résolution a été approuvée et appuyée lors de l'assemblée du 11 mai dernier.

■ 5.1 Moratoire sur les nouveaux permis d'hébergement touristique

Les résidents souhaitent maintenir la présence de résidents au sein du Vieux-Québec pour éviter que ce dernier ne devienne un quartier fantôme. Les administrateurs veulent appuyer toutes les mesures permettant de protéger le parc résidentiel existant et d'éviter la gentrification touristique. Le Conseil dépose la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA-CQVQ-26-06-08-01 : Maintien de la fonction résidentielle permanente et de la mixité d'usage dans le secteur d'Youville et dans le Vieux-Québec

1- OBJET : résolution du Conseil de quartier exigeant l'interdiction permanente et sans exception de toute nouvelle conversion immobilière destinée à de l'hébergement touristique de courte durée dans le secteur de la place d'Youville et dans le Vieux Québec.



2 - OBJET : résolution du Conseil de quartier demandant l'interdiction formelle, permanente et totale de la création de nouveaux logements voués à la location touristique de courte durée dans le secteur de la place d'Youville et dans le Vieux Québec.

ATTENDU QUE le Conseil de quartier reconnaît et appuie fermement l'intention de la Ville de Québec de protéger le parc résidentiel existant et de saisir toutes les opportunités immobilières pour attirer de nouveaux résidents permanents ;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a réaffirmé, à la fin de l'année 2024, sa volonté de renforcer la vocation de résidence principale en modifiant le plan de zonage du quartier et en limitant le droit d'offre d'hébergement touristique aux établissements existants et déjà dûment autorisés ;

ATTENDU QUE la réglementation vise à freiner l'érosion du tissu social et à protéger le parc immobilier résidentiel contre la spéculation hôtelière ;

ATTENDU QUE la Ville s'est fixé l'objectif de ramener 500 nouveaux résidents permanents au cœur de la cité pour assurer sa vitalité démographique ;

ATTENDU QUE l'objectif de ramener 500 nouveaux résidents permanents constitue un seuil minimal de relance démographique et non une cible maximale ; que l'atteinte de ce chiffre par certains projets autorisés ne saurait justifier l'abandon de la fonction résidentielle dans d'autres immeubles stratégiques du secteur ;

ATTENDU QUE la transformation de bâtiments de bureaux dans le secteur d'Youville (*Zone C10*) représente une occasion stratégique de créer des milieux de vie pour des familles et des travailleurs ;

ATTENDU QUE l'acceptation de projets de location à court terme dans ces espaces créerait un précédent dangereux, incitant au contournement des orientations d'aménagement et menant à une « gentrification touristique » ;

ATTENDU QUE le statut de « Patrimoine mondial » de l'UNESCO exige le maintien d'un tissu social vivant et que la « muséification » du secteur contrevient aux critères d'intégrité du site ;

ATTENDU QUE la pérennité des services essentiels (*épiceries, pharmacies, quincailleries*) dépend directement de la présence et de l'augmentation d'une population résidente à l'année, comme l'affirme l'administration municipale ;



ATTENDU QUE la prolifération de l'hébergement de courte durée de type Airbnb entraîne une hausse des coûts immobiliers et l'éviction des locataires à long terme ;

ATTENDU QUE l'offre touristique est suffisante et qu'elle pourrait affecter l'équilibre des fonctions si elle était augmentée dans ce périmètre restreint ;

ATTENDU QU'il est indispensable de favoriser une déconcentration de l'offre touristique vers d'autres pôles de la ville de Québec pour répartir les retombées économiques et protéger l'équilibre social du Vieux-Québec ;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE QUARTIER DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC :

1. De garantir la fonction de « logement réel » et la mixité d'usage

D'interdire de façon permanente l'usage de type Airbnb dans tout projet de conversion de bureaux vers le résidentiel, particulièrement dans la Zone C10 du secteur d'Youville et du Vieux-Québec, pour éviter la création d'hôtels horizontaux déguisés.

De conditionner l'émission des permis de transformation à l'engagement de baux d'une durée minimale de 12 mois pour garantir l'occupation par des citoyens actifs et des résidents permanents.

D'encourager la conversion partielle afin de conserver des espaces pour les créateurs et professionnels, assurant une présence humaine active de jour et qui consomme dans les commerces essentiels du quartier.

2. De préserver l'identité, la vie de quartier et le statut UNESCO

De rappeler que le statut de « Patrimoine mondial » de l'UNESCO exige le maintien d'un tissu social vivant. La Ville doit agir en gardienne du patrimoine social pour éviter que le quartier ne devienne un décor de théâtre déserté par ses citoyens.

De prioriser les mesures favorisant un voisinage stable et le sentiment d'appartenance des résidents permanents.



De lutter contre la « muséification » : Prévenir la transformation du secteur en cité-dortoir touristique ou en « parc d'attraction ». Protéger le Vieux-Québec, c'est protéger les citoyens qui y vivent et y travaillent, et non seulement ses pierres.

De rediriger les promoteurs hôteliers vers des zones de développement hors de l'arrondissement historique afin de préserver l'âme et le statut UNESCO du Vieux-Québec.

3. De soutenir les commerces et services de proximité

D'assurer la survie des commerces essentiels en protégeant leur bassin de clientèle locale.

De protéger les infrastructures communes (*collecte des rebuts, stationnement, parcs*) contre la pression exercée par la population flottante touristique.

4. De réaffirmer la primauté de l'intérêt public

D'appliquer rigoureusement l'esprit du moratoire et les intentions affichées fin 2024 à tout projet d'envergure, afin de ne pas créer de brèche dans la stratégie de peuplement du quartier.

De rappeler que le droit de se loger dignement et la vision urbanistique de la Ville doivent primer sur les stratégies de spéculation commerciale.

De maintenir la protection de la fonction résidentielle **de façon permanente**, au-delà de l'objectif initial des 500 résidents. D'exiger que la protection de la fonction résidentielle soit appliquée de manière systématique, indépendamment du décompte des nouveaux résidents, afin d'assurer une croissance durable et non une simple compensation statistique.

Sur proposition de Marie-Laure LeDuff, dûment appuyée par Eymie Labbé, il est résolu d'adopter la **résolution CA-CQVQ-26-06-08-01**.

Adoptée à l'unanimité

- Une citoyenne se demande si les hôtels ou établissements qui souhaitent s'agrandir par l'intérieur, comme des commerces avec des locaux à l'étage, peuvent augmenter le nombre de chambres ou convertir les lieux en unités locatives.



Si des bâtiments exercent déjà un hébergement commercial, nul besoin d'un nouveau permis. Le contingentement du nombre de chambres a été levé en 2024. Dans le cas d'un commerce possédant des bureaux à l'étage, l'usage logement est protégé depuis l'automne 2024. La conseillère précise que l'usage C10 a complètement été retiré dans le Vieux-Québec. Ceux qui opèrent des hébergements commerciaux le font par droit acquis. En 2023, la Ville a constaté la présence de nombreux locaux vacants en attente de permis d'usage. La rue St-Jean et côte de la Fabrique étaient particulièrement touchées. La Ville a donc rendu disponibles ces locaux et a triplé la subvention pour les convertir en logements (résidentiels). Une vingtaine d'appartements ont été créés jusqu'à présent.

■ 5.2 Aménagement de l'Îlot Fleuri

RÉSOLUTION CA-CQVQ-26-06-08-02 : Aménagement de l'Îlot Fleuri

Objet : Aménagement et contrôle des nuisances à l'Îlot Fleuri, sous l'autoroute Dufferin-Montmorency

ATTENDU QUE l'Îlot Fleuri, situé sous l'autoroute Dufferin-Montmorency, constitue l'une des principales portes d'entrée du site historique de Québec;

ATTENDU QUE ce site appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et qu'il est actuellement géré comme stationnement, en vertu d'ententes, par la Ville de Québec depuis 2023 (*Règlement R.V.Q. 3234*);

ATTENDU QUE le terrain est non asphalté et composé de surfaces de terre et de gravier générant d'importantes quantités de poussière;

ATTENDU QUE plusieurs résidents du secteur rapportent une accumulation importante de poussière sur leurs balcons, fenêtres, véhicules et propriétés, ainsi que des symptômes de santé;

ATTENDU QUE cette situation affecte directement la qualité de vie et la santé des citoyens vivant à proximité du site;

ATTENDU QUE la Direction de la santé publique du Québec reconnaît que l'exposition aux particules et aux poussières contribue à divers problèmes de santé, notamment la congestion nasale, le sifflement, les éternuements, les irritations des yeux, du nez et de la peau, la toux, l'aggravation de l'asthme et d'autres problèmes respiratoires;



ATTENDU QUE les épisodes répétés d'émission de poussière nuisent également à la qualité de l'air dans un secteur déjà fortement exposé à différentes sources de pollution liées à la circulation automobile et à la construction de nouveaux bâtiments (*ancienne Auberivière, actuellement en construction, et le projet de la rue de l'Éperon*);

ATTENDU QUE ce site occupe une position stratégique à l'entrée du Vieux-Québec et qu'il contribue à la première impression que les visiteurs se font du quartier historique;

ATTENDU QUE ce site occupe également une position stratégique à l'entrée du quartier Saint-Roch et qu'il contribue à la première impression que les visiteurs se font du quartier;

ATTENDU QUE l'état actuel du site est peu compatible avec l'image de qualité, d'accueil et de mise en valeur recherchée pour un secteur inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO;

ATTENDU QUE plusieurs informations qui circulent encore publiquement faisaient état de projets de revitalisation ou de réaménagement du site, alors qu'aucune orientation claire ni échéancier précis n'ont été présentés publiquement à ce jour;

ATTENDU QUE les citoyens du secteur ont intérêt à connaître la vision à long terme des autorités publiques relativement à l'avenir de ce site stratégique;

IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire exprime sa préoccupation quant aux nuisances causées par les émissions de poussière provenant de l'Îlot Fleuri;

QUE le Conseil demande à la Ville de Québec et au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'identifier et de mettre en œuvre rapidement des mesures concrètes visant à réduire de façon significative les émissions de poussière provenant du site;

QUE soient notamment évaluées les options suivantes :

- l'asphaltage complet ou partiel des surfaces les plus utilisées;
- l'amélioration du contrôle de la circulation et du stationnement sur le site;
- toute autre mesure permettant de limiter efficacement les nuisances pour les résidents;

QUE le Conseil demande à la Ville de Québec et au ministère des Transports de présenter publiquement leurs intentions concernant l'avenir de l'Îlot Fleuri;



QUE le Conseil souhaite qu'une réflexion soit engagée sur un aménagement durable et structurant de ce site stratégique, compatible avec son rôle de porte d'entrée du Vieux-Québec et respectueux de la qualité de vie des résidents des secteurs environnants;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- au Conseil de quartier de Saint-Roch;
- à la SDC St-Roch;
- à la SDC du Vieux-Port;
- au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- à la conseillère municipale de Saint-Roch-Saint-Sauveur;
- à la conseillère municipale de Cap-aux-Diamants;
- à la conseillère municipale de Loretteville-Les Châtelains et responsable de la qualité de l'air;
- au député de Taschereau à l'Assemblée nationale;
- ainsi qu'aux instances publiques concernées, dont la Direction de la santé publique du Québec de la Capitale-Nationale.

Sur proposition de Eymie Labbé, dûment appuyée par Mathieu Laroche-Casavant, il est résolu d'adopter la **résolution CA-CQVQ-26-06-08-02**.

Adoptée à l'unanimité

À la suite d'une réaction d'un citoyen, il est partagé que le Conseil souhaite l'asphaltage à court terme de la zone sous les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency. À sa connaissance, une partie du stationnement est alloué au Métro et le reste peut être utilisé par les automobilistes, sans détenir une vignette. La Ville a un bail avec le ministère des Transports.

■ 5.3 Réactions du Conseil de quartier aux travaux de la Défense nationale sur Des Glacis à proximité de la Citadelle

Beaucoup d'échanges sur l'intervention en bordure de St-Denis car, un pylône électrique et des panneaux solaires déguisent le secteur patrimonial. Michel Masse, du Comité de Citoyens du Vieux-Québec, et Mélissa Coulombe-Leduc ont fait des interventions auprès du Parc des Champs de Bataille afin que la situation soit corrigée.



La résolution porte davantage sur la présence de nombreux acteurs dans le quartier. Même si les intervenants souhaitent communiquer activement, ce n'est pas toujours efficace. On voit le même phénomène lorsqu'il s'agit de se concerter sur les travaux d'égouts et d'aqueducs. Il y a trop d'acteurs qui ont, chacun, leur propre vision et réglementation. À noter, que les travaux relevant du gouvernement fédéral ne nécessitent pas de permis de la Ville.

RÉSOLUTION CA-CQVQ-26-06-08-03 : Résolution demandant l'assujettissement des ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada à la réglementation municipale sur le territoire du site patrimonial du Vieux-Québec

ATTENDU QUE le site patrimonial du Vieux-Québec constitue un territoire d'importance exceptionnelle sur les plans historique, architectural, culturel et paysager;

ATTENDU QUE le Vieux-Québec est reconnu comme patrimoine mondial de l'UNESCO et que sa préservation repose sur une gestion cohérente et rigoureuse de son cadre bâti et de ses espaces publics;

ATTENDU QUE la Ville de Québec dispose d'une expertise reconnue en matière d'urbanisme, d'intégration architecturale, d'aménagement du territoire et de protection du patrimoine;

ATTENDU QUE certains ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada bénéficient d'exemptions ou de régimes particuliers leur permettant d'échapper, en tout, à l'application des règlements municipaux d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette situation limite la capacité de la Ville de Québec d'assurer une gestion harmonieuse du développement, de l'architecture, des travaux et de l'aménagement des terrains à l'intérieur du site patrimonial du Vieux-Québec;

ATTENDU QUE l'intérêt collectif commande que l'ensemble des interventions réalisées sur ce territoire d'exception soit soumis à des règles uniformes et à un processus d'évaluation transparent;

IL EST RÉSOLU :

QUE les gouvernements du Québec et du Canada soient demandés de modifier les lois et règlements applicables afin que l'ensemble des ministères, organismes publics, sociétés d'État et mandataires de l'État soient automatiquement assujettis à la réglementation municipale en vigueur sur le territoire du site patrimonial du Vieux-Québec relativement :

- À l'implantation des constructions;
- À l'architecture et à l'intégration des bâtiments;



Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc- Colline parlementaire



- À l'aménagement des terrains;
- À l'affichage;
- À la démolition;
- Aux travaux de construction, de transformation ou d'agrandissement;
- À toute autre intervention ayant un impact sur le patrimoine bâti ou paysager, ou sonore.

QUE toute intervention gouvernementale sur ce territoire demeure assujettie aux mécanismes municipaux d'analyse, d'autorisation et de consultation prévus aux règlements d'urbanisme et de protection du patrimoine, comme la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ).

QUE cette résolution soit transmise à la première ministre du Québec, au ministre de la Culture et des Communications, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, au député de Taschereau, au premier ministre du Canada, au ministre responsable de Parcs Canada, au ministre de la Défense nationale, au député de Québec-Centre, au député lieutenant du Québec, au maire de Québec et à la conseillère municipale de Cap-aux-Diamants.

Sur proposition de Mathieu Laroche-Casavant, dûment appuyée par Marie-Laure LeDuff, il est résolu d'adopter la **résolution CA-CQVQ-26-06-08-03**.

Adoptée à l'unanimité

Mélissa Coulombe-Leduc ajoute que les paliers supérieurs ne sont pas assujettis à la réglementation municipale ce qui crée une situation semblable. En 2021, la Citadelle a dû installer un compteur d'eau pour rester alimentée en eau potable. Le conteneur est souterrain. L'eau s'accumulait dans la chambre qui devait être étanche. Une demande de correction a permis l'installation d'une pompe. Les travaux en souterrain ont été approuvés mais personne n'a prévu que l'alimentation de la pompe par un immense panneau solaire serait aussi disgracieuse. Tous s'accordent pour déclarer les installations inacceptables. Le ministère de la Défense nationale prend l'entière responsabilité et cherche une solution. La Ville l'accompagne.



- **5.4 Appui aux attentes citoyennes en regard de la sécurité et de la pollution sonore sur le boulevard Champlain**

RÉSOLUTION CA-CQVQ-26-06-08-04 : Pollution sonore sur le boulevard Champlain

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, les citoyens du Cap-Blanc dénoncent de manière répétée des problèmes graves de sécurité routière, de vitesse excessive et de pollution sonore sur le boulevard Champlain;

ATTENDU QUE ces enjeux ont un impact direct et significatif sur la qualité de vie des résidents, plusieurs d'entre eux affirmant vivre dans la crainte qu'un véhicule quitte la chaussée et se retrouve dans leur cour arrière (*notamment dans la cour de la garderie du 731 rue Champlain*), tandis que d'autres jugent dangereux, voire impraticable, l'usage du trottoir longeant le boulevard en raison de la vitesse des véhicules;

ATTENDU QUE pour un grand nombre de citoyens, il est devenu impossible de profiter de leur espace extérieur en raison du niveau élevé et constant de bruit généré par la circulation;

ATTENDU QUE les citoyens du Cap-Blanc ont demandé à la Ville de Québec une réduction de la limite de vitesse sur le tronçon du boulevard Champlain longeant leur quartier, soit une section d'un peu plus d'un kilomètre;

ATTENDU QUE la Ville maintient que la limite actuelle de 50 km/h est adaptée malgré l'unanimité des témoignages des résidents à l'effet contraire;

ATTENDU QUE cette limite de vitesse est par ailleurs largement ignorée, comme le constatent les citoyens qui rapportent de nombreux excès de vitesse, des courses automobiles et motocyclistes ainsi que de nombreux accidents;

ATTENDU QUE les mesures actuelles, mises en place depuis plusieurs années, notamment l'installation ponctuelle de photos-radars mobiles, se sont révélées insuffisantes pour corriger la situation de façon durable;

ATTENDU QUE les données de la Ville pour l'année 2025 indiquent qu'il y a eu 20 610 minutes d'opérations radar sur le boulevard Champlain dans la section longeant le Cap-Blanc, provoquant 645 déclenchements (*un déclenchement aux 30 minutes*), alors que les 78 675 minutes d'opérations à l'ouest de la côte Gilmour ont provoqué 1050 déclenchements (*un déclenchement aux 75 minutes*). Il y a donc plus du double d'excès de vitesse dans le quartier résidentiel que dans la section inhabitée du boulevard;



ATTENDU QUE cette concentration d'excès de vitesse sur un tronçon précis suggère que le problème n'est ni aléatoire ni attribuable à quelques comportements isolés, mais plutôt induit par la configuration même de la chaussée, qui permet, voire encourage des vitesses supérieures à la limite prescrite;

ATTENDU QUE cette section du boulevard traverse un secteur historique d'importance, le Cap-Blanc, dont une partie est reconnue par l'UNESCO et que cette réalité devrait commander une approche plus prudente et respectueuse du milieu;

ATTENDU QUE, malgré cela, l'approche actuelle demeure largement axée sur la surveillance et non sur des aménagements physiques reconnus pour réduire efficacement la vitesse et améliorer la sécurité;

ATTENDU QUE le boulevard Champlain, aménagé en 1971, ne correspond plus aux standards contemporains en matière d'aménagement urbain sécuritaire et adapté aux milieux de vie;

ATTENDU QUE la chaussée du tronçon longeant le Cap-Blanc a atteint la fin de sa durée de vie utile, sa dernière réfection remontant à plus de 20 ans, soit en octobre 2005, offrant ainsi une occasion concrète d'intervenir de manière structurante;

ATTENDU QUE le camionnage ne constitue pas un obstacle à une reconfiguration du boulevard, ces mêmes véhicules circulant déjà dans des conditions plus contraignantes sur le prolongement du boulevard, soit sur la rue Dalhousie;

ATTENDU QUE la configuration du boulevard prévoit déjà une réduction à une seule voie en direction est immédiatement après le Cap-Blanc (*aux environs du 199 boulevard Champlain*), sans engendrer de congestion;

ATTENDU QUE le volume journalier de circulation (*8 500 véhicules par direction, selon le rapport réalisé en 2018 par la Ville*) est compatible avec des aménagements comprenant une réduction du nombre de voies;

ATTENDU QUE le sondage mené par le Conseil de quartier expose que les répondants du Cap-Blanc pointent la vitesse et le bruit émanant du boulevard comme premier élément affectant leur qualité de vie;

ATTENDU Qu'à l'automne 2025, la conseillère municipale du district du Cap-aux-Diamants, madame Mélissa Coulombe-Leduc, s'est engagée, dans le cadre de la campagne électorale, à adopter les mesures nécessaires pour apaiser la circulation sur le boulevard Champlain;



IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire :

1. Demande à la Ville de Québec de procéder à une reconfiguration complète du tronçon du boulevard Champlain longeant le quartier du Cap-Blanc, en y intégrant des mesures d'aménagement reconnues pour réduire durablement la vitesse et le bruit, notamment : la réduction de la largeur utile de la chaussée, le retrait ou la réaffectation d'une voie de circulation, l'implantation de mesures physiques d'apaisement, un marquage resserré, l'utilisation d'un revêtement à faible émission sonore, l'ajout de saillies végétalisées, etc.;
2. À défaut d'une intervention structurante à court terme, demande à la Ville de Québec de mettre en place sans délai des mesures d'apaisement permanentes et efficaces, dépassant clairement l'approche actuelle fondée sur des interventions temporaires comme les photos-radars mobiles;
3. Demande à la Ville de Québec d'aménager un trottoir du côté Sud du boulevard Champlain afin d'assurer la sécurité des résidents et des touristes qui circulent actuellement sur la piste cyclable.

Dave Robitaille met l'accent sur les constats de bruit et de vitesse. L'aménagement, selon lui, doit être revu sur un tronçon d'un kilomètre. Les photos-radars n'entraînent pas nécessairement une diminution de vitesse. De plus, l'asphaltage n'a pas été refait depuis 20 ans. Les résidents souhaitent des interventions policières fréquentes, l'installation d'un trottoir côté Sud afin d'accéder au parc, au fleuve et aux infrastructures comme la piscine. En ce moment, les résidents doivent emprunter la piste cyclable pour accéder à la promenade du fleuve, au parc ou à la patinoire. Le radar doit être fixe ; or ce dernier ne peut pas être installé car, ce n'est pas de juridiction municipale. La Ville peut uniquement installer un radar mobile.

Mélissa Coulombe-Leduc rétorque que les radars sont utiles puisqu'il y a moins de déclenchements qu'aux premiers temps de leur installation.

Les policiers peuvent intervenir en imposant des constats aux automobiles qui ont été modifiées.

Jocelyn Gilbert rapporte un message reçu de l'administratrice Caroline Lajoie témoignant que même les citoyens de la Colline parlementaire se plaignent du bruit.

- Une citoyenne mentionne les changements faits dans le secteur du Pétro-Canada, changements qui rendent le retour vers le secteur Cap-Blanc très pénible.



- Les autobus touristiques se stationnent le long du fleuve sur la piste cyclable. Ils empiètent sur la voie dédiée. Les chauffeurs laissent leur moteur tourner pour actionner la climatisation.

Mélissa Coulombe-Leduc partage qu'on souhaite créer un endroit où les autobus viendront débarquer leur clientèle et stationner leur véhicule hors du quartier. Une réflexion est entamée pour trouver l'endroit approprié.

- Un citoyen décrit la circulation automobile sur le boulevard Champlain : les usagers accélèrent sur une partie du boulevard, espérant gagner du temps puisqu'un bouchon se crée plus loin. Sachant qu'en arrivant à la garde côtière, il faut trente minutes jusqu'au Pétro-Canada, pourquoi ne pas faire un aménagement qui diminuerait le flot et la vitesse puisque de toute façon, la route mène vers une congestion. On pourrait aussi renommer la rue : la « route du Cap-Blanc ». Cela éliminerait la connotation de vitesse associée au mot « boulevard ».

Mélissa Coulombe- Leduc appuie avec conviction les éléments partagés. Elle a pris l'engagement de mettre sur les rails un projet de réaménagement. Il faut trouver une fenêtre d'opportunité pour que ce projet soit priorisé parmi tous les projets présentés à la Ville. Il y a peut-être un levier avec l'absence de trottoir du côté Sud. Comme il s'agit aussi du boulevard le plus achalandé de la ville de Québec, cette piste peut aussi être mise de l'avant. Il reste qu'il s'agit d'un projet qui doit être planifié longtemps d'avance. Elle entend aussi que le boulevard ne devrait plus avoir 4 voies. Est-ce ce qui est vraiment souhaité ? Une allée centrale avec des arbres, l'ajout d'un trottoir créera un goulot d'étranglement à la hauteur de la garde côtière.

- Un résident signale que les arbres plantés sont en piteux état et ne jouent pas leur rôle.
- On a fait une demande au RTC pour avoir le parcours 400 à l'année.
- Les résidents souhaitent le réaménagement de l'ancien dépanneur *Le Marinier*. Les chauffeurs du RTC l'utilisent comme endroit de pause santé.

Il y a eu trois propriétaires depuis 2021. La réglementation sur les porte-pentes, l'interdiction d'installations à moins de dix mètres de la falaise freinent les promoteurs. D'autant plus que si le bâtiment est démoli, le terrain devient non-construisible. L'actuel propriétaire voulait faire un logement et de l'entreposage en 2025. Le projet était imparfait mais proposait la rénovation de ce bâtiment. La population souhaite le retour d'un dépanneur mais le plan d'affaires ne serait pas rentable.



Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc- Colline parlementaire



- Un citoyen propose que les trois voies sur le boulevard Champlain intègrent une voie qui change de direction en fonction de la circulation.
- À la suite de recherches, force a été de constater qu'un dépanneur ne serait pas viable financièrement.
- La vitesse sur la rue Champlain reste problématique. La sécurité des enfants est menacée.

Des relevés de vitesse ont été réalisés cet hiver. On en attend d'autres. La conseillère invite les citoyens à signaler en grand nombre au 311.

- Merci à Mélissa pour son écoute. Les résidents vivent tous le même problème et tous veulent avoir des seuils de ralentissement.

Il a été validé que ceux-ci ne posent pas un problème à la circulation des autobus du RTC. Il faut des requêtes pour documenter la problématique. La Ville est en attente des données recueillies par les équipes.

- Les résidents du Cap-Blanc souhaite une limitation de vitesse à 15 km/h sur la rue Champlain.

Le SPVQ reçoit quotidiennement les plaintes de vitesse. Il faut persévérer et déposer un maximum de plaintes pour mettre plus de pression, ajoute Mathieu Laroche-Casavant, secrétaire. Les citoyens peuvent même noter le modèle de voiture et le numéro de plaque d'immatriculation lorsque c'est possible et signaler au 911.

Le Conseil de quartier a déposé antérieurement une résolution appuyant la demande de réduction de vitesse dans le secteur du Cap-Blanc. À l'époque, elle avait été refusée prétextant le passage de parcours RTC. Puisque l'installation de dos d'âne a prouvé que le passage des autobus, même en hiver, était possible, le Conseil de quartier reviendra à la charge avec une résolution modifiée. La situation du Cap-Blanc est sensiblement la même que celle du Vieux-Québec où la vitesse est limitée à 20 km/h, précise le président du Conseil.

- Un citoyen rappelle que les données prises entre les 1^{er}, 15 décembre 2025 et le 23 janvier 2026 ont été invalidées à cause des conditions météo. Il faut prendre plus de données à différents moments et sur une plus longue période (semaine ET fins de semaine).
La rue, c'est le quartier, dit Mélissa Coulombe-Leduc. Les gens qui roulent vite ne sont pas les résidents mais plutôt des automobilistes qui évitent le boulevard en raison de la congestion, la présence d'autobus du RTC qui poussent la vitesse ou les livreurs. On constate la sensibilité de la rue Marché Champlain.



Sur proposition de Jocelyn Gilbert, dûment appuyée par Mathieu Laroche-Casavant il est résolu d'adopter la **résolution CA-CQVQ-26-06-08-04**.

Adoptée à l'unanimité.

6. Période d'information de la conseillère municipale

- Sites dédiés aux amuseurs publics : la conseillère précise que la table de Concertation du Vieux-Québec a jugé le site se trouvant intramuros problématique en raison de l'écho. Il sera déplacé à l'extérieur des murs.
- En mars, on a créé la commission consultative Mobilité qui a lancé un appel de mises en candidatures. Cet appel se terminera le 14 juin.
- Des travaux permettant de faire le lien entre la piste cyclable du bassin Louise et celle de la rivière St-Charles se dérouleront jusqu'à la mi-juillet.
- Le 16 juin, de 13h à 20h, le Centre de services du CIUSS, situé au 14, côte du Palais, organise des Portes ouvertes. C'est un lieu de services pour les personnes en situation d'itinérance. Le Centre offrira des services médicaux et de sevrage. La Conseillère invite les citoyens à visiter les lieux pour mieux comprendre les services offerts. Il faut [s'inscrire](#) toutefois afin de permettre au Centre de planifier l'achalandage. Le lien se retrouve aussi sur la page Facebook du Comité de Citoyens du Vieux-Québec.
- Des capteurs sonores seront placés en haute-ville et éventuellement au quai St-André. La Ville souhaite mesurer le niveau de bruit, répertorié les sources et voir si elle peut intervenir. Les données recueillies permettront des actions.

7. Période de questions et commentaires du public

- Il est suggéré de faire une requête (*plainte*) au 311 et une plainte au RTC afin de signaler les autobus qui roulent trop vite.
- Un citoyen s'est plaint au RTC de l'usage du dépanneur Le Marinier comme toilette publique extérieure. Il a fait plusieurs appels et a même proposé l'installation d'une toilette chimique sans obtenir de réponse satisfaisante. Le terminus, situé à la gare fluviale, dispose de toilettes publiques mais est à 2 km du dépanneur Le Marinier, ce qui est peu pratique pour les chauffeurs.

La Conseillère suggère de relancer le projet d'aménagement du bâtiment occupé autrefois par Le Marinier. Il n'était pas parfait mais cela pourrait régler le problème.

Un autre résident propose à la Ville de se porter acquéreur du bâtiment.



- Une citoyenne remarque que les problématiques spécifiques au secteur Cap-Blanc sont récurrentes. Il est temps, selon elle, de développer une vision pour le secteur Cap-Blanc. Les propositions des résidents ne sont pas considérées malgré le temps investi. Il faut une table de Concertation, sous la responsabilité de la Ville qui intègre la population et l'invite à participer au processus.
- Qu'en est-il du moratoire sur la politique de stationnement que la Ville veut élaborer ?
La Ville réfléchit à des mesures à mettre en place pour les quartiers Vieux-Québec et St-Jean-Baptiste.

8. Correspondance et trésorerie

Point non traité

RÉSOLUTION CA-CQVQ-26-06-08-05 : Paiement du secrétariat de soutien

Il est résolu de payer 130,00\$ à Hélène Dion pour la rédaction du procès-verbal de la présente assemblée.

Sur proposition de Claudia Bennicelli, dûment appuyée par Gabriel Dion-Deblois, il est résolu d'adopter la **résolution CA-CQVQ-26-06-08-05**.

Adoptée à l'unanimité

9. Divers

Le président partage que le Bureau des Grands événements oblige les organisateurs à rencontrer les représentants des organisations citoyennes. Ils doivent prendre en considération les impacts sur le quartier et la qualité de vie de ses résidents. Il y a, bien sûr, de bons et de mauvais élèves. Des avertissements et pourparlers ont lieu avec ceux qui font fi de la cohabitation. En cas de mauvaise collaboration, l'évènement pourrait être retiré.

10. Fin de l'assemblée à 21h40.